

Presentation tribunal commerce

Par Nicom, le 04/03/2016 à 07:36

Suite a la faillite de taaj croisieres je suis convoquee au tribunal de commerce de paris car ma creance est contestee alors que j ai fourni les preuves au liquidateur . Suis je oblige de me presenter.est ce que je peux envoyer mes justifications au juge comissaire par courrier. J habite a marseille et le tribunal est a paris.

Merci pour votre reponse